

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2023

ABROGATION DU REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET
CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1164)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS81

présenté par
M. Di Filippo et M. Cordier

ARTICLE 2

À la seconde phrase de l'alinéa 1, supprimer les mots :

« , ainsi que des citoyens ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette disposition concernant les citoyens s'avère trop floue quant aux personnes visées et aux modalités de désignation.